Image not found or type unknown

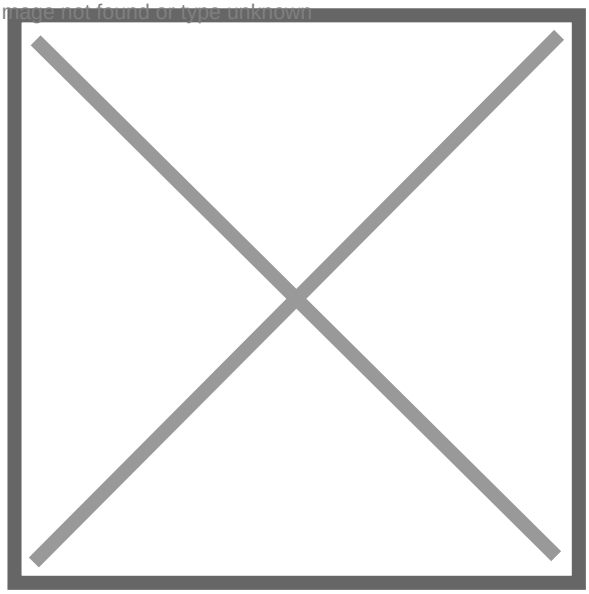

Dette forclose / prescrite

Par **Axedis**, le **28/12/2022** à **10:22**

Bonjour

Je n'ai pas pu respecter un plan de redressement prévu par la banque de France parce que ma situation personnelle avait changé et n'ai pas eu le reflexe d'en avertir la commission de surendettement.
Je suis contraint d'en déposer un nouveau avec bien évidemment des dettes réglées totalement ou partiellement.
J'ai pris le temps cette fois de constituer le dossier et j'ai constaté que des débiteurs profitaient de l'obtention d'un titre exécutoire avec une référence de dossier pour y intégrer d'autres dossiers pour lesquels aucun titre exécutoire n'avait été prononcé.
Une société de recouvrement m'a interpellé pour le remboursement mais quand je leur ai demandé le titre exécutoire... Aucune réponse de plus la dette semble forclose car je n'ai jamais engagé un quelconque règlement pour ce dossier depuis 2015. Le problème est que je suis dans l'incapacité de le justifier (tous mes documents ont été mis à la benne par mon ex compagne) je suis actuellement en situation de sans domicile fixe.
Cette société a appelé mon employeur pour faire pression.
Quels sont vos conseils pour faire barrage et faire valoir mes droits.
D'avance je vous remercie de votre aide
Cordialement

Par **amajuris**, le **28/12/2022** à **11:22**

bonjour,

je n'ai lu nulle part qu'il fallait un titre exécutoire pour inclure vos dettes dans le dossier de surendettement, vous devez fournir les justificatifs.

des dettes, même sans titre exécutoire, restent des dettes.

vous pouvez avoir des dettes dont le créancier n'a jamais obtenu de titre exécutoire, un titre exécutoire est nécessaire pour pratiquer des saisies.

la société de recouvrement n'a pas le droit de contacter votre employeur.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés